



Inscription collecte déchets verts ou encombrants

à compléter et à retourner en mairie

déposé en mairie le :

Par :

Adresse électronique :

Tél fixe ou portable :

pour l'enlèvement

de déchets verts (préciser) :

d'encombrants (préciser) :

CONDITIONS :

Le demandeur s'engage à déposer l'objet de la collecte la veille ou le matin même du lundi suivant son inscription en bordure de trottoir de manière à ne pas occasionner de gêne ou de danger pour les usagers.

La présence du demandeur est obligatoire sauf dérogation accordée lors du dépôt de l'inscription.

Le service de collecte se réserve le droit de refuser tous déchets non conformes au règlement d'enlèvement des déchets verts ou encombrants, disponible en mairie.

Le bénéficiaire,

Visa d'acceptation de Monsieur le Maire,